

**Assemblée générale**

Distr. générale
27 septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session**Organisation de la cinquante-cinquième session ordinaire
de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour
et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour****Deuxième rapport du Bureau**

1. À sa 3e séance, le 27 septembre 2000, le Bureau a examiné une demande présentée par la Guinée équatoriale (A/55/233) tendant à inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire intitulée :

« Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale ».

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que la question :

- a) Soit inscrite à l'ordre du jour;
- b) Soit examinée directement en séance plénière.

2. À la même séance, le Bureau a examiné une demande exposée dans une lettre datée du 25 septembre 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/417) et a décidé de recommander à l'Assemblée que le point 105 de l'ordre du jour intitulé « Prévention du crime et justice pénale » soit également examiné directement en séance plénière à seule fin que l'Assemblée générale puisse prendre une décision concernant l'adoption du projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des projets de protocoles y relatifs.